



Présence Internationale

Rue de la Linière, 11
1060 Bruxelles
Tél: 02/609 44 05
Email: pbibelgium@scarlet.be
http://www.peacebrigades.net
CCP: 000-1668395-92
Fortis: 001-1016453-66

BELGIQUE-BELGIE
P. P.
4800 VERVIERS 1
9/2484

N° 91

Ed. resp. : M. Vasic, Rue de la Linière 11, 1060 Bruxelles - Bureau de dépôt : Verviers 1 - Envoi non prioritaire à tarif réduit
Abonnement : 7 euros - Cotisation de sympathisant : 10 euros - Cotisation de membre effectif : 13 euros

Editorial

Etant donné que le précédent numéro de *Présence internationale* était entièrement consacré aux quinze ans d'existence du Projet Colombie, nous portons notre attention cette fois sur les autres projets que PBI développe dans le monde. A l'exception du projet Indonésie, pour lequel nous n'avons pas d'article en français ou en néerlandais à vous proposer, nous avons le plaisir de vous donner des nouvelles du Mexique, du Guatemala et du Népal.

Au Mexique, le projet a vu s'établir en 2009 une nouvelle équipe dans l'Etat de Oaxaca. Jusque-là, PBI n'avait pu s'implanter ailleurs que dans la capitale fédérale Mexico ou dans l'Etat du Guerrero, à Chilpancingo précisément, d'où les volontaires n'ont pas arrêté de répondre aux demandes d'accompagnement international dans la région. Cela faisait longtemps que les responsables du projet Mexique espéraient pouvoir ouvrir un bureau à Oaxaca, à vrai dire, depuis son implantation au Mexique au début des années 2000... Dès sa création, des contacts réguliers ont été maintenus avec les organisations locales de défense des droits humains, qui n'ont cessé de répéter leur souhait de voir s'établir un jour dans leur Etat une équipe de PBI. Faute de ressources principalement, l'ouverture d'un bureau supplémentaire à Oaxaca avait jusqu'alors été reportée. Presque dix ans plus tard, le projet Mexique y dispose enfin d'une équipe de 4 à 5 volontaires prête assurer un travail d'accompagnement au profit de diverses associations locales de défense des droits humains.

Entre un projet et sa réalisation, les choses mettent parfois beaucoup de temps à se concrétiser et les résultats peuvent tarder à venir. En matière de droits humains comme en bien d'autres domaines, il faut savoir être patient et ne pas se décourager. La lutte non-violente pour la justice s'avère souvent lente et pénible mais peut finalement déboucher sur des résultats concrets et réconfortants. Prenons ainsi pour exemple le long combat de cette activiste des droits humains Tita Radilla, que PBI accompagne depuis 2003 dans l'Etat du Guerrero. Au mois d'août 1974, son père Rosendo Radilla fut victime d'une disparition forcée organisée par des militaires. Sans plus aucun signe de vie depuis, Tita Radilla a œuvré, des années durant, au sein d'AFADEM (Association des familles de détenus, disparus et victimes de violations de droits humains au Mexique), pour obtenir justice dans cette affaire comme dans une centaine d'autres. Ce n'est qu'en décembre dernier que la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a établi la responsabilité de l'Etat mexicain dans la disparition forcée de son père 35 ans auparavant.

Dans ce numéro...

Mexique

Ouverture d'une nouvelle équipe à Oaxaca
Page 2

La CIDH considère le Mexique responsable de la disparition forcée de Rosendo Radilla
Page 3

Guatemala

Le projet hydroélectrique de Xalala
Page 4

Népal

Les organisations partenaires
Page 5



PEACE BRIGADES INTERNATIONAL est une organisation internationale impartiale et indépendante de tout gouvernement, toute tendance politique ou croyance religieuse. PEACE BRIGADES INTERNATIONAL organise une présence internationale dans les zones de conflit armé à la demande d'associations locales menacées afin de sauvegarder l'espace nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'un dialogue et d'une résolution non violente des conflits. PEACE BRIGADES INTERNATIONAL est une organisation officiellement reconnue par les Nations Unies.

Mexique

Ouverture d'une nouvelle équipe à Oaxaca

Depuis que PBI s'est implanté au Mexique, l'Etat de Oaxaca a toujours été considéré comme prioritaire et comme l'un des Etats où la présence internationale était nécessaire. Pendant plusieurs années l'équipe de Guerrero s'est ainsi déplacée à Oaxaca pour répondre aux demandes des organisations et réaliser accompagnements, ateliers de sécurité ou encore des visites ponctuelles afin de diffuser vers l'étranger les problématiques propres à cet Etat.



Rue de la ville de Oaxaca

En octobre 2008 le projet était suffisamment mûr pour envoyer sur le terrain une équipe de deux personnes ayant pour mission de réaliser un diagnostic de la situation et des possibilités d'une implantation permanente de PBI dans la région. De plus, suffisamment d'éléments conjoncturels permettaient d'y prévoir l'ouverture d'un bureau. Les événements de 2006 avaient mis en évidence une situation sociale très conflictuelle à l'origine de nombreuses violations des droits humains, une forte répression aujourd'hui encore impunie et un manque total de dialogue entre les autorités et la société civile. Au bout de six mois, les conclusions de cette première mission exploratoire ont mis en évidence une société très fragmentée, l'insécurité dont sont victimes les défenseurs de droits humains et la nécessité d'une présence internationale qui couvrirait en priorité trois problématiques : l'impunité et le manque d'accès à la justice, les ressources naturelles et les mégaprojets de développement, et enfin les droits des peuples indigènes. En conséquence, depuis mai 2009, PBI maintient de façon permanente une équipe de 4 à 5 volontaires dans la ville de Oaxaca.

L'ouverture d'une nouvelle équipe a signifié une soudaine expansion du projet Mexique. Adapter notre stratégie, apprivoiser la conjoncture et les acteurs de ce nouvel environnement, construire une équipe et s'assurer de sa cohérence avec celle de Guerrero afin de maintenir une certaine homogénéité

dans le projet, bâtir une relation de confiance avec les organisations de la région et recevoir une première demande... autant de défis à relever ! En quelques mois à peine, les quelques volontaires y sont arrivés. Aujourd'hui ils accompagnent deux organisations et sont les témoins et artisans de l'excitante phase de lancement d'une nouvelle équipe PBI.

Après une période d'approche entre PBI et les organisations de défense des droits humains de Oaxaca, 2 ONG ont franchi le pas et reçoivent aujourd'hui un accompagnement international. La première, Cedhapi (Centre de droits humains et de conseil des peuples indigènes), est une organisation qui dénonce des cas de graves violations des droits humains dans la région mixtèque et assure leur défense devant les tribunaux. Elle suit en particulier le cas de Santo Domingo Ixcatlan, une commune en proie aux conflits de la terre où s'est déroulé un massacre en avril 2008. Depuis, 177 habitants de cette commune sont couverts par des mesures de protection de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH).

En novembre 2009, PBI a également accepté la demande d'accompagnement du Comité de libération 25 novembre. Cette organisation, née du contexte de 2006, travaille pour trouver une solution aux 139 détentions arbitraires perpétrées le 25 novembre 2006 et se bat contre le manque de justice. En particulier elle défend le cas de Juan Manuel Martinez, un activiste injustement emprisonné et jugé pour le crime du journaliste étasunien d'IndyMedia, Brad Will, dont le procès est truffé d'irrégularités. Ce cas est d'autant plus polémique que les Etats-Unis conditionnent l'arrivée des ressources du Plan Merida à l'avancée de l'enquête dans cette affaire. Le Comité 25 novembre a souffert à plusieurs reprises de harcèlement et de surveillance. En conséquence, ses membres sont eux aussi bénéficiaires, depuis 2007, de mesures de protection de la CIDH.

Enfin, l'équipe continue de s'ouvrir à de nouvelles organisations, en particulier à travers des ateliers de sécurité et des tournées dans l'Etat de Oaxaca. L'objectif est d'y rencontrer autorités, ONG, communautés, journalistes, afin de mieux cerner les acteurs et les dynamiques à l'œuvre dans Oaxaca et d'ouvrir d'éventuels nouveaux terrains de travail.

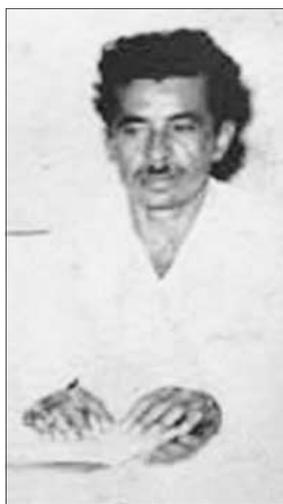


Face à cette belle avancée, il reste cependant plusieurs obstacles à surmonter. Outre la consolidation de notre présence dans ce nouvel Etat, la problématique de la construction de la paix reste encore à creuser. Elle est d'autant plus difficile à aborder que la société civile de Oaxaca est extrêmement fragmentée, très marquée sur un plan psychosocial par le conflit

de 2006-2007 et par la stigmatisation dont sont victimes les défenseurs et militants des droits humains. L'équipe ne manque cependant pas d'énergie et de volonté pour aller de l'avant. Si tout va bien, elle devrait s'agrandir cette année pour pouvoir répondre au nombre croissant de demandes d'accompagnements.

Marianne Bertrand

La Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme considère le Mexique responsable de la disparition forcée de Rosendo Radilla



*Rosendo Radilla,
disparu en 1974*

Mardi 15 décembre 2009, la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a rendu publique sa décision défavorable à l'État mexicain dans l'affaire de Rosendo Radilla, victime de disparition forcée à un barrage militaire à Atoyac de Alvarez, Guerrero, au mois d'août 1974.

La CIDH établit la responsabilité de l'Etat mexicain pour violation des droits à la vie, à la liberté et à l'intégrité personnelle de M. Radilla, ainsi que pour défaut de reconnaissance des droits légaux de M. Radilla. Dans une

sentence définitive et irréversible, la CIDH ordonne au gouvernement mexicain de réaliser efficacement, avec toute la diligence voulue et dans un délai raisonnable, une enquête sur l'affaire. Il doit poursuivre les recherches en vue de localiser M. Radilla ou sa dépouille mortelle. En fonction du résultat de ces recherches, l'État mexicain doit alors déterminer les responsabilités juridiques correspondantes.

La Cour a également jugé que l'État mexicain doit indemniser la famille de M. Radilla. En outre, la CIDH a constaté que le Mexique doit adopter, dans un délai raisonnable, les réformes législatives nécessaires permettant d'harmoniser l'article 57 du Code de justice militaire avec les normes internationales reconnues en la matière et avec la Convention américaine des droits humains.

Tita Radilla Martínez, fille de M. Radilla, que PBI accompagne depuis 2003, est récemment rentrée au Mexique après avoir participé en novembre dernier à une tournée européenne organisée par PBI en Espagne, en Angleterre et en Allemagne. Durant cette tournée, au cours de laquelle elle a rencontré des parle-

mentaires, des avocats, des juges, des journalistes et des universitaires, Mme Radilla a demandé qu'au niveau international, on reste très attentif à la mise en application par l'État mexicain de la sentence de la CIDH. PBI se réjouit pour Mme Radilla de la décision de la Cour et demande que la communauté internationale accorde une attention particulière au respect de la sentence par le Mexique.



Tita Radilla, fille du disparu Rosendo Radilla



Guatemala

Le projet hydroélectrique de Xalala

Le projet hydroélectrique de Xalala fut initié par des instances internationales et le gouvernement guatémaltèque avec comme objectif la construction d'une centrale répondant aux besoins énergétiques de la région. Ce projet et son histoire symbolisent comment l'État entreprend un projet de développement sans consulter les communautés directement affectées et ignorant comment les indigènes conçoivent le développement.



Emplacement prévu pour le barrage de Xalala

Xalala se trouve entre Ixcán (Quiché) et Cobán (Alta Verapaz). Dans cette région se rejoignent les rivières Chixoy et Copon dont la centrale hydroélectrique CHX s'alimenterait. Attirés par sa richesse naturelle, depuis 1970, les gouvernements militaires successifs ont choisi cette région pour mener à bien un projet de développement, coïncidant avec une politique d'expropriation et de nombreux massacres commis par l'armée contre la population majoritairement indigène qui s'opposait à ce développement imposé par l'État.

S'il arrivait à terme, le projet serait le second plus important du pays. C'est en septembre 2007 que l'Institut National d'Électrification (INDE) lança l'appel d'offre international de la CHX. Mais, un an plus tard, l'INDE se retrouva avec des déclarations de désintéressement des entreprises internationales. Luis Solano met en cause "la crise internationale qui a limité les liquidités et les crédits, ainsi que la forte opposition communautaire à la CHX". Selon Solano, "plusieurs investisseurs intéressés mentionnèrent deux problèmes clés : 1) Face à la gestion des conflits sociaux et à l'acquisition des propriétés, l'investisseur se retrouvait seul, sans l'appui de l'État. 2) L'étude de faisabilité n'existait pas. Elle restait à la charge de l'investisseur. Quant à la population affectée, les manifestations sociales ont révélé un refus quasi unanime. Selon Marcos Ramirez, maire de Playa Grande, l'opposition au projet est présente dans 178 communautés : 30 d'entre elles devront être déplacées si la centrale se finalise. De plus, Ramirez estime que "ce genre de projet ne bénéficie qu'aux entreprises transnationales au détriment des communautés, et il est

évident que les gens s'opposent aux études menées car elles ne disent pas où ils seront déplacés avec leurs semences et leurs animaux".

En avril 2007, 21 155 personnes ont été consultées, dans 144 communautés d'Ixcán. Cette consultation révéla que 18 982 personnes se positionnèrent contre la CHX et 1 829 pour. Ce résultat peut s'expliquer par une étude menée par l'Initiative de Copenhague pour l'Amérique Centrale et le Mexique (CIFCA) qui dénonce, entre autres, "l'inondation des noyaux d'habitation, des terres cultivées, des terres fertiles, la coupure des voies de communication et de la profonde relation que les communautés entretiennent avec leur terre et leurs ressources".

Malgré la forte opposition et en réponse aux incertitudes des investisseurs, l'INDE décida que l'État se chargerait de l'étude de faisabilité. Cette étude impliquerait "le recensement de la population, des services, de l'éducation, de la santé, des activités économiques, de l'habitat et de la sécurité alimentaire. De plus, elle devra s'intéresser aux aspects culturels, au projet de développement et à la perception de l'énergie électrique (par les communautés). Un autre point important sera d'estimer les possibilités de conflit".

Le but est d'élaborer une stratégie d'intervention qui permette à l'INDE de créer un climat de confiance avec la population. Cette stratégie devra prendre en compte les caractéristiques de la population et son organisation sociale. Elle devra inclure la prévention des conflits. Edwin Barrios, gérant de l'INDE s'exprime à ce sujet : "Si nous n'entrons pas en relation harmonieuse avec les communautés, les projets n'aboutiront pas".

Ces consultations ne sont pas seulement un droit reconnu par l'accord 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour les peuples indigènes et tribaux, ratifié par l'État guatémaltèque, mais ont aussi une valeur légale dans l'article 66 de la Constitution politique du Guatemala et dans les articles 63, 65 et 66 du Code municipal. Cependant, aucune des 32 consultations réalisées n'a été reconnue par l'État. Xalala devient ainsi un cas emblématique de participation des citoyens dans la prise de décisions qui menacent leurs territoires et leur survie. Il symbolise aussi le mode d'intervention de l'État guatémaltèque. Mais il ne s'agit pas d'un cas isolé. De nombreux autres exemples de communautés revendiquant leur droit à être consultées existent dans le pays.

PBI maintient une présence internationale dans ces localités à travers l'accompagnement d'organisations de défense des droits humains et de collectifs sociaux qui s'y développent.

Guillaume Riboulo



Népal

Les organisations partenaires

Les Brigades de Paix Internationales ont initié leur projet le plus récent au Népal en 2006, dans le but d'assurer un accompagnement international et un soutien aux organisations partenaires dans leur lutte pour la justice. La collaboration directe avec des organisations partenaires représente une expérience précieuse pour les volontaires de PBI, car cela permet un contact étroit avec les défenseurs des droits humains confrontés à une culture de l'impunité. Les Brigades de Paix Internationales travaillent en ce moment avec trois organisations partenaires : Advocacy Forum, Conflict Victims' Committee et Dalit Feminist Upliftment Organization. PBI répond également à des demandes d'accompagnement individuel et travaille ainsi avec un certain nombre de défenseurs des droits humains.

Advocacy Forum (AF - Forum de Défenseurs)

La première organisation ayant demandé la présence de PBI au Népal, AF est une des plus importantes organisations nationales en matière de droits humains. Elle travaille sur des cas de violations de droits humains comme des disparitions, des exécutions extrajudiciaires et la torture. Son but est de combattre l'impunité et de renforcer la culture de la responsabilité (judiciaire). Beaucoup de cas conflictuels relatés et pris en charge par AF sont à charge de personnalités « haut placées » et les avocats d'AF font face quotidiennement à des menaces et intimidations en rapport avec leur travail. PBI accompagne des juristes d'AF dans le cadre de dépositions dans des bureaux de police, lors de visites dans des villages pour se documenter sur des affaires, ainsi que lors de visites dans des centres de détention pour s'entretenir avec des prisonniers.

Depuis que PBI a ouvert un bureau dans la ville de Gulariya en mars 2009, les relations de travail avec les bureaux régionaux d'AF de Banke et Bardiya se sont accentuées et AF se dit très satisfait de la présence constante de PBI dans la région, étant donné la fragilité de la situation qui peut se détériorer à tout moment. En décembre, PBI a accompagné Kashiram, un avocat d'AF travaillant à Bardiya, lors d'un voyage dans des villages de la région. Là, il a rencontré des victimes du conflit en vue de consti-

tuer des dossiers criminels sur ces cas. Souvent, les victimes vivent dans des villages situés dans des zones rurales isolées, difficiles à atteindre et manquant de moyens de communication. Ce qui rend d'autant plus vulnérables les victimes et les défenseurs de droits humains voyageant pour les rencontrer. L'enregistrement des plaintes en matière criminelle a été stratégiquement planifié pour la journée des Droits de l'Homme, le 10 décembre 2009, et fait partie de la campagne nationale lancée par AF. Cependant, la police a refusé d'enregistrer des plaintes dans deux juridictions, en dépit de la présence de PBI. Malgré tout, la présence de PBI fut appréciée et encouragea les juristes à continuer de rendre visite à la police jusqu'à ce que ces cas soient enfin enregistrés.

Conflict Victims' Committee (CVC - Comité de Victimes du Conflit)

PBI travaille avec CVC depuis 2007, lorsque fut créé à Bardiya un forum de victimes dans le but de soutenir les efforts des uns et des autres pour obtenir des informations et justice quant au sort de parents disparus. Par la suite, des victimes de torture, témoins d'exécutions extrajudiciaires et d'autres crimes en relation avec le conflit furent également joints. CVC est un des groupes de victimes les plus organisés du Népal, comptant plus de 200 membres, avec des victimes issues des deux côtés du conflit. Pendant la constitution du CVC, des membres furent menacés et intimidés lorsqu'ils remirent les formulaires d'enregistrement de l'association aux bureaux du gouvernement local. Ils sentirent que ces intimidations étaient à mettre en relation avec leur travail contre les violations des droits humains et leur quête de justice, ce qui les poussa à prendre contact avec PBI pour un accompagnement qui les protégerait dans leur travail.

En décembre 2008, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) a publié un rapport relatif aux disparitions à Bardiya en lien avec le conflit, concluant que ce district comptait le plus grand nombre de personnes disparues au Népal et que la communauté ethnique Tharu était la plus affectée.



L'avocat Kashiram (au centre), d'Advocacy Forum



tée. PBI fut sollicité pour fournir une présence internationale à Bardiya car des membres de CVC craignaient des représailles suite à la sortie du rapport. Depuis, CVC travaille en collaboration avec AF et d'autres organisations des droits humains, se préparant à enquêter sur plusieurs cas mentionnés dans le rapport. En décembre 2009, furent mis en place plusieurs programmes d'interaction avec des victimes afin de discuter de la Commission Vérité et Réconciliation et de la Commission Disparitions que le gouvernement était en train de créer – partie essentielle de l'accord de paix de 2006. Un an après la parution du rapport de le HCDH, une délégation d'ambassadeurs de 8 pays visita Bardiya le 10 décembre en vue d'entrer directement en contact avec les victimes et d'exercer des pressions sur le gouvernement, afin que justice soit rendue à Bardiya et que cesse l'impunité à travers le pays.

Dalit Feminist Upliftment Organization (DAFUO - Organisation Dalit pour l'amélioration de la condition des femmes)

PBI et la DAFUO ont établi officiellement un partenariat en mars 2009. Active à Bardiya depuis 1997, DAFUO est une petite organisation populaire luttant pour les droits des communautés marginalisées, avec un accent particulier sur les droits des femmes. Elle est menée par et pour les femmes Dalit (caste d'intouchables) afin de lutter contre la discrimination, d'améliorer leur statut social et économique et de favoriser l'accès à leurs droits constitutionnels. En un mot, cette association travaille sur les thèmes de la discrimination, la vio-



Manifestation de l'association DAFUO

lence domestique et les cas de viol contre les femmes Dalit. En effet, beaucoup de cas ne sont toujours pas déclarés et la DAFUO assiste les femmes concernées dans leurs déclarations à la police et aux tribunaux. Les femmes rompant le silence sur de telles violences sont l'objet de diverses menaces, venant souvent de leur propre communauté ou famille.

Un cas suivi par DAFUO est celui d'une femme passée à tabac dans son village car on l'accusait d'être une sorcière, et un autre cas concernait une femme de 70 ans victime d'un viol. DAFUO demande la présence de PBI lorsqu'il y a soupçon que la police ne va pas coopérer si elle se rend seule pour porter plainte.

*Article du dernier bulletin de projet de PBI-Népal
traduit par Denis Jouniaux*

Shankar Basnet, mensenrechtenactivist van *Advocacy Forum*

Wat is de situatie in Nepal ?

Tussen 1996 en 2006 zijn duizenden mensen vermoord, verdwenen, mishandeld en misbruikt, als gevolg van de strijd tussen de maoïstische rebellen en de staat.

Wat houdt uw werk in ?

Ik werk voor het Advocacy Forum, een Nepalese mensenrechtenorganisatie. Als advocaat kom ik op voor gevangenen die in Nepal zo goed als rechteloos zijn. Ik span rechtszaken aan en breng misstanden in gevangenissen, zoals illegale opsluiting, martelingen en vervalste documenten, internationaal onder de aandacht.

Hoe bent u in aanraking gekomen met PBI ?

In 2006 hebben we PBI gevraagd om advocaten van het Advocacy Forum te begeleiden omdat ons werk te risicovol werd.

Hoe ondersteunt PBI u bij uw werk ?

Door haar aanwezigheid; de vrijwilligers van PBI gaan met mij mee als ik een bezoek breng aan de gevangenis of het politiebureau. Dat waarborgt mijn veiligheid. PBI draagt ook bij aan de diplomatieke lobby tegen de strafeloosheid in Nepal, door regelmatig met ambassades en mensenrechtenorganisaties over ons werk te praten.

Wat zijn uw plannen voor de toekomst ?

Allereerst de lopende zaken afhandelen. Maar de lijst met vermissingen en moorden groeit helaas nog steeds. In het zuiden van Nepal is de strijd weer opgelaaid. Ik wil slachtoffers van geweldsmisdrijven en hun nabestaanden blijven ondersteunen bij het krijgen van gerechtigheid.

